Nîmes (30) : dans le quartier Pissevin, gangréné par le trafic de drogue, un incendie touche le poste de police flambant neuf (MàJ : Jasine B. condamné à huit ans de prison, un mineur à trois ans de prison dont deux ans avec sursis probatoire)

10/01/2025 à 18h58



10/01/2025

Jasine B., un Nîmois âgé de 28 ans, a été condamné ce vendredi 10 janvier à huit ans de prison par le tribunal judiciaire de Nîmes (Gard) dans le cadre de l'affaire du poste de police incendié l'été dernier en plein cœur du quartier nîmois de Pissevin, haut lieu du trafic de drogue dans le sud de la France.

Après avoir d'abord soutenu qu'il ne se trouvait pas en France au moment des faits, Jasine B. a sensiblement revu sa version

lors de l’audience de ce vendredi 10 janvier, se reconnaissant finalement sur l’une des vidéos, quelques heures avant les faits, marchant aux côtés d’un mineur âgé de quinze ans, également impliqué dans l’incendie.

« ***Je marchais à côté de lui mais je n’étais pas avec lui*** **», a-t-il affirmé rappelant qu’il était à l’époque « en cavale » depuis qu’il n’était pas revenu d’une permission de sortie accordée lors d’une précédente condamnation pour vol.** « J’*étais sur mes gardes* », insiste-t-il, ajoutant n’avoir « *jamais dealé de (sa) vie. Tout le monde sait que ce petit jeune a cramé le commissariat.* »

Un petit jeune qui l’a pourtant désigné comme étant le « grand » qu’il accompagnait dans cette expédition incendiaire, lors de son audience devant le tribunal pour enfants de Nîmes le 2 décembre 2024, qui l’a condamné à trois ans de prison dont deux ans avec sursis probatoire.

Le Parisien

09/11/2024

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Tribunal Judiciaire de Nîmes

Nîmes, le
08.11.2024

Communiqué de Presse
de la Procureure de la République
- Incendie Bureau de police - Pissevin Nîmes
Suite du CP du 05-11-2024

A l'issue des interpellations, quatre gardés à vue contre lesquels aucun indice grave ni concordant d'avoir participé aux faits n'a été retenu, ont été remis en liberté.
Deux gardés à vue ont fait l'objet d'une présentation au parquet le 7-11-2024.

Le mineur de 15 ans impliqué a été présenté à un juge des enfants en vue de son placement sous contrôle judiciaire. Il sera jugé le 02-12-2024 du chef de dégradations volontaires par moyens dangereux pour les personnes, conduite sans permis et conduite sans assurance. Dans cette attente, en conformité avec les possibilités offertes par le code de justice pénale des mineurs au vu de son âge, il a fait l'objet d'un placement en centre éducatif renforcé dans le cadre d'un contrôle judiciaire l'astreignant en outre à d'autres obligations et interdictions.

Le majeur de 28 ans a fait l'objet d'un placement en détention provisoire par le juge des libertés et de la détention le 07-11-2024 dans l'attente de sa comparution ce jour devant le tribunal correctionnel sous le mode de la comparution immédiate. Il a sollicité un délai de droit pour préparer sa défense et sera jugé le 10-01-2025 sur le fond. Le tribunal correctionnel l'a maintenu en détention provisoire.

Les faits font encourir une peine de 10 ans d'emprisonnement au visa de l'article 322-6 du code pénal.

Cécile GENSAC

Procureure de la République
près le Tribunal Judiciaire de Nîmes

Contact Presse :
Cabinet de la Procureure de la République,
presse.pr.tj-nimes@justice.fr

Toute l'actualité du parquet de Nîmes
@procureure_nimes

05/11/2024

Les suspects, tous originaires de Nîmes, sont trois majeurs âgés de 20 à 28 ans et trois mineurs de 15, 16 et 17 ans. Leurs antécédents judiciaires révèlent qu'ils sont *"tous connus pour des faits en lien avec les stupéfiants"*, selon la procureure. L'enquête, ouverte initialement pour "dégradations par moyens dangereux en flagrant délit" et désormais menée en préliminaire, a permis de découvrir que l'incendie avait été déclenché intentionnellement. Le feu aurait en effet été causé par un *"épandage massif de carburant via la cheminée d'une boucherie alors en travaux"*, a précisé le parquet. (…)

Actu17

21/08/2024

Au lendemain de l'ouverture du poste de police nationale et municipale, quartier Pissevin, à Nîmes (Gard), la boucherie mitoyenne était en proie aux flammes. Les pompiers ont réussi à éviter la propagation au nouveau bureau de police. On ne sait pas encore si le poste pourra ouvrir ce mercredi. L'inauguration officielle, prévue lundi 26 août pourrait être repoussée.

Les pompiers ont pu éviter que le feu ne se propage au bureau de police. Ils ont réussi à maintenir debout le mur mitoyen entre les deux cellules. Richard Schieven, adjoint à la sécurité à la Ville de Nîmes témoigne : "*Nous avons des interrogations quant à la concordance de cet incendie avec l'ouverture hier de ce poste commun.* ***Ce qu'il y a de bizarre c'est qu'on a un incendie qui démarre d'une boucherie inoccupée et qui jouxte le poste ouvert hier. On se pose des questions.***" Selon lui, l'incendie est maîtrisé, à 7h du matin.

Des faits qui se produisent un an jour pour jour après la mort du petit Fayed, 10 ans, touché par une balle perdue alors qu’il circulait à bord de la voiture de son oncle dans le quartier. Le drame avait ému toute la France, symbolisant la violence du trafic de drogue qui gangrène le quartier.

France Bleu